



Quand le ministre de l'agriculture décide de se passer du principal syndicat agricole

Il est très difficile d'imaginer pour nous, belges, qu'un gouvernement veuille éliminer le principal syndicat agricole de la concertation, tant le principe de concertation sociale est ancré chez nous. C'est plus qu'une tradition, c'est une méthode de gouvernance qui a fait ses preuves. Et pourtant...

L'histoire se passe au Sénégal. C'est là que le CNCR, partenaire du CSA de et de la FWA (voir encadré), a fait l'objet d'une stratégie de contournement de la part du Gouvernement sénégalais, faute de pouvoir le délégitimer pour des raisons de représentativité, de crédibilité ou de bonne gouvernance.

D'abord le succès de la concertation entre organisation de producteurs et Gouvernement

Au Sénégal, le CNCR est la seule fédération de producteurs autonome qui se soit imposée comme interlocuteur sur les politiques agricoles. Elle a vu le jour en 1993 après un long processus de rassemblement de diverses fédérations nationales. L'idée est simple : rassembler pour parler d'une seule voix face aux pouvoirs publics.

Les agriculteurs sénégalais peuvent se féliciter du franc succès qu'a remporté le CNCR. Ainsi, s'est mise en place une concertation systématique, dans le respect des prérogatives de chacun, entre ce syndicat et le Gouvernement. Par exemple, l'un des résultats fut l'adoption de taux de crédit agricole bonifié, faisant passer le taux annuel de 12,5% à 7%. C'est loin d'être anecdotique dans un pays où les difficultés d'accès au crédit minent littéralement l'avenir des exploitations familiales. Ce n'est pas le microcrédit, très en vogue mais qui propose des taux annuels supérieurs à 20%, qui offre une alternative.

Puis la rupture et la tentative de création d'un syndicat

C'est en fait l'alternance, le changement du parti au pouvoir et l'élection d'un nouveau président de la République qui stoppa net ce processus prometteur. On ne pouvait que se réjouir de cette alternance

particulièrement rare dans la plupart des pays africains. Mais la démocratie est décidément bien fragile. Dès 2000, le premier ministre exigea l'allégeance du CNCR au parti au pouvoir. Et le CNCR de rappeler son statut de syndicat autonome et apolitique.

Tactique vieille comme le monde, le premier ministre suscita alors la création d'un nouveau syndicat, lequel se scinda après à peine six mois d'existence. Pendant ce temps, le président et ses ministres lançaient de grands programmes de développement agricole (REVA, GOANA...), sûrs que leur vision de l'agriculture conduirait à la souveraineté alimentaire et à l'autosuffisance du pays. Ce ne fut que gabegies, impasses, corruption et autres excès, que la mise sur la touche du CNCR n'a pu tempérer.

Les choses ne se sont pas arrêtées là, puisque la Présidence tenta de corrompre les leaders du CNCR à coup d'émoluments et de divers incitants, lors de la seconde tentative de création d'un syndicat (construction étatique du syndicalisme). Face au peu de résultats de cette stratégie, le Ministre de l'Agriculture décida d'exclure le CNCR de la mise en œuvre de tout programme public. Pour comprendre la portée de cette décision, il faut savoir que le CNCR, au travers de l'ASPRODEB, sa branche économique et technique, avait la charge de la mise en œuvre du plus grand programme de réforme structurelle de la profession, financé sur prêt de la Banque Mondiale. Ce programme avait été négocié avec succès sous la précédente présidence. C'est un cas unique de partenariat entre l'Etat et le syndicat autonome face aux conditions drastiques de la Banque Mondiale, durant la phase des ajustements structurels.

L'importance de la concertation avec les organisations de producteurs

Ce que le Gouvernement a occulté, c'est qu'à côté de leur fonction de représentation, les organisations de producteurs disposent d'une importante capacité d'observation des réalités du secteur, toujours très diverses et complexes, appuyées par des professionnels chargés de conduire les analyses des situations concrètes et des interventions (effectives ou projetées) des pouvoirs publics. Les programmes agricoles élaborés en concertation avec les organisations de producteurs ont donc les meilleures chances d'être appliqués et efficaces. Se priver de cette capacité d'observation, c'est commettre une faute grave de gouvernance.

Redémarrage d'une concertation sociale ?

Le 17 mars dernier, lors du 20^e anniversaire du CNCR (voir encadré), l'actuel représentant du Ministre de l'agriculture a reconnu ses erreurs. Ce sont en effet ses initiales qui figuraient dans la référence de la lettre de rupture signée du Ministre de l'agriculture en 2009. Sa présence aux 20 ans du CNCR amorce peut-être le redémarrage d'une concertation sociale, après plus de 10 années de gâchis... affaire à suivre.

Les anciens dirigeants inquiétés par la justice

Hasard du calendrier, au moment où le CNCR fêtait son 20^e anniversaire, le fils de l'ex-président Abdoulaye Wade (dont les mandats ont correspondu avec les ennuis faits au CNCR) comparait devant la cour de répression de l'enrichissement illicite (CREI). Il est mis en

demeure de justifier un milliard d'euros ("patrimoine cumulé" de sociétés dont M. Karim Wade serait le propriétaire). L'ex super ministre de l'ex-président Wade, son père, est dans la tourmente, en attendant que l'ancien président Wade soit lui-même poursuivi pour sa gestion personnelle et calamiteuse de l'Etat...

ZOOM: le CNCR

Le CNCR, **Conseil National de Concertation et de Coordination des Ruraux** a été créé le 17 mars 1993, de manière autonome par huit fédérations nationales d'agriculteurs qui souhaitaient mettre en place un cadre de concertation en vue d'une meilleure prise en compte de leurs préoccupations dans les politiques définies par l'Etat sénégalais.

Le CNCR compte aujourd'hui 28 fédérations membres, actives dans tout le pays et dans tous les secteurs de l'agriculture. Sa finalité est **de contribuer au développement d'une agriculture paysanne qui assure une promotion socio-économique durable des exploitations familiales.**

Le CNCR ambitionne dès lors d'être le porte-parole des organisations socioprofessionnelles des Ruraux et l'interlocuteur de l'Etat et des partenaires au développement afin d'œuvrer à la défense des paysans sénégalais.

Le CNCR est un partenaire de longue date du CSA (20 ans !) et de la FWA qui a signé en 2001 un protocole de partenariat avec le CNCR.

Il faut noter que le Sénégal est un « pays de concentration » de la coopération belge, ce qui signifie qu'il s'agit de l'un des pays dans lequel la Belgique a décidé de concentrer son aide au développement.

Site web du CNCR : <http://www.cncr.org/>

L'UAW au Sénégal pour les 20 ans du CNCR



Le 17 mars dernier, le CNCR a célébré ses 20 ans d'existence. De nombreux leaders et agriculteurs avaient fait le déplacement de toutes les régions du pays et l'anniversaire a été l'occasion de retracer l'histoire de l'organisation par divers témoignages.

Plusieurs partenaires du CNCR étaient également présents pour l'occasion. C'est le cas de l'UAW, représentée par sa présidente Marianne Streeel. Dans son discours adressé aux participants, Marianne a rappelé l'importance de la solidarité entre organisations de producteurs :

« Au nom des agricultrices de Wallonie que je représente, je vous souhaite tout d'abord un très bon anniversaire et par ma présence, recevez tous leurs vœux de réussite et de solidarité. Solidarité qui peut amener le changement, qui peut amener la force de faire bouger les choses... et le monde agricole connaît cette solidarité. Elle est d'ailleurs indispensable, car nous avons tous à mener un même combat. Il faudra toujours des hommes et des femmes dont les missions seront de produire de la nourriture. Nous, producteurs et productrices, nous devons également pouvoir nourrir notre famille. Nous avons droit à un revenu. La FWA et le CNCR collaborent depuis plusieurs années. Nombreux sont nos représentants qui ont pu échanger sur l'avenir de l'agriculture familiale. Ces échanges sont très remarquables et très appréciés. Ils nous enrichissent mutuellement aussi bien au niveau de nos connaissances qu'humainement ».





Cette page mensuelle est réalisée par le Collectif Stratégies Alimentaires asbl.

Le CSA est une ONG, agri-agence membre d'AgriCord.

Ed. responsable: CSA, D. Van Der Steen
184 D, Boulevard Léopold II
1080 Bruxelles.

www.csa-be.org



Avec le soutien de la DGD
(Coopération belge)